

La fermeture du Centre de Sécurité Sociale et les mesures de compensation mises en places par la municipalité

Le centre ville perd sa « Sécu »

janvier 2007

La rumeur courait depuis un certain temps, mais devient réalité. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, située avenue Lamartine, va fermer, dans les semaines à venir (en principe fin janvier-début février). Il faudra désormais s'adresser au Centre 596 : 145, avenue Charles de Gaulle, sur le Plateau. Rappelons que le Centre 66, rue Lamartine, accueille les assurés du centre ville à Sartrouville, mais aussi ceux de Montesson. A ce jour, nous n'avons pas d'autre précision sur cette opération.

Extrait du bulletin de l'Association de janvier 2007

La fermeture de la Sécurité Sociale

Mars 2007

Il s'agit du centre 66, situé rue Lamartine, près du marché Debussy. Révélée dans notre dernier bulletin de quartier, la nouvelle a suscité de nombreuses réactions. En effet, ce centre accueille les assurés de centre ville et ceux de plusieurs quartiers à Montesson. Avec plusieurs associations, nous avons pris contact immédiatement avec la caisse maladie des Yvelines et les élus concernés. En effet, nous ne contestons pas les raisons invoquées, à savoir une volonté de rationalisation et une meilleure organisation des services. Toutefois, il nous semble indispensable de conserver un point d'accueil en ville.

A l'issue d'une rencontre entre le maire de notre commune et les responsables de la CPAM des Yvelines, il a été convenu de maintenir l'accueil au centre 66, le temps de « rechercher de nouveaux locaux permettant d'accueillir les assurés sociaux en centre ville. » Nous nous félicitons de cette décision, mais restons attentifs à l'évolution du dossier.

Extrait du bulletin de l'Association de mars 2007

Fermeture du centre de Sécurité sociale

Mai 2007

C'est en décembre dernier que la nouvelle s'est répandue : le centre 66 allait fermer ses portes. Situé rue Lamartine, il accueillait les assurés sartrouillois de centre ville et ceux de plusieurs quartiers de Montesson. Dès la confirmation de la nouvelle, en janvier de cette année, les associations sartrouilloises et montessonaises avaient pris contact avec la municipalité et la caisse maladie pour demander le maintien d'un point d'accueil en centre ville.

M. le Maire est intervenu vigoureusement auprès de la CPAM des Yvelines et a obtenu gain de cause. En effet , une partie de l'accueil est transféré au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) rue Henri Dunant, dans les conditions suivantes:

- le mardi de 9h à 12h, un conseiller solidarité de la CPAM règlera les situations particulières relatives à l'accès aux droits,
- le jeudi aux horaires d'ouverture du CCAS (8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15), une assistante sociale du service départemental de l'Assurance Maladie recevra sur rendez-vous pris au 01.30.15.26.89.
- Les autres jours de la semaine, les assurés pourront déposer leurs courriers dans une boîte prévue à cet effet.

L'accueil à l'agence du 145 avenue Charles de Gaulle à Sartrouville, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h est maintenu. C'est à cette adresse que vous devrez également envoyer vos dossiers.
(Source : communiqué de la ville).

Il faudra suivre les conditions de mise en application de l'accueil rue Henri Dunant (signalétique, boîte aux lettres,...)

Extrait du bulletin de l'Association de mai 2007



Le Centre communal d'action Sociale, rue Henri Dunant

CCAS : des permanences pour la sécurité sociale et ... une boîte aux lettres extérieure

Mars 2008

Sur initiative municipale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), rue Henri Dunant, offre deux services :

1. Des permanences :
 - le mardi de 9h à 12h, un conseiller solidarité de la CPAM règlera les situations particulières relatives à l'accès aux droits (bureau 16, 1^{er} étage).
 - le jeudi, une assistante sociale du service départemental de l'Assurance Maladie recevra sur rendez-vous pris au 01.30.15.26.89
2. Le courrier : une boîte aux lettres extérieure vient d'être installée, près de l'entrée du CCAS. Vous pouvez désormais y déposer à tout moment le courrier destiné à la Sécurité sociale (sauf arrêt maladie).

Pour vos envois par la poste, retenez cette adresse valable pour toutes les communes du département : CPAM des Yvelines, CS 50 001, 78 718 Mantes-la-Jolie cedex.

A noter que l'accueil à l'agence du 145 avenue Charles de Gaulle à Sartrouville, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h est maintenu dans les conditions habituelles.